



Syndicat National de l'Éducation Physique
de l'Enseignement Public
Fédération Syndicale Unitaire

Paris, le 12 novembre 2019

Aux Président-es des Groupes Politiques
A la Présidente de la commission des Affaires Sociales
de l'Assemblée Nationale

Objet : demande d'audience sur la situation de l'EPS et du sport scolaire
et la nécessité d'un plan pluri annuel de recrutement de 1500 postes par an jusqu'en 2025.

Messieurs les Présidents, Madame la Présidente,

Le SNEP-FSU est le syndicat majoritaire des enseignants d'EPS, il a obtenu 83,11% des voix exprimées à la CAPN des professeurs d'EPS aux élections professionnelles de 2018.

Le SNEP-FSU tient à vous alerter sur la situation de l'EPS et du sport scolaire, dans l'intérêt des jeunes, de la santé publique, de l'accès à la culture pour tous, du vivre-ensemble. Plusieurs études¹ montrent que la sédentarité chez les jeunes augmente considérablement affectant grandement leurs capacités cardiovasculaires et physiques. Le surpoids se développe et le manque de pratique pèse surtout sur les catégories sociales les plus en difficultés.

Il y a donc urgence à développer les pratiques physiques, sportives et artistiques pour tous en France. A ce titre, la Nation dispose, au sein de l'Ecole, de la discipline EPS mais aussi du sport scolaire. Ces outils du service public permettent :

- Pour l'EPS de toucher toute une génération sans discrimination, les cours sont obligatoires pour toutes et tous.
- Pour le Sport Scolaire de permettre une pratique volontaire sur tout le territoire, à prix modique et encadré par des professionnels que sont les enseignants d'EPS, mais aussi d'apprendre la « vie associative » par l'engagement à la prise de responsabilités (le sport scolaire est un service public original).

¹ **L'enquête ESTEBAN** (2014-2016 Etude de santé sur l'environnement, la bienveillance, l'activité physique et la nutrition) « l'étude rend compte de niveaux d'activité physique encore faibles et d'une sédentarité élevée chez les adultes et enfants résidant en France métropolitaine en 2015, ainsi qu'une dégradation quasi-générale de ces indicateurs depuis 2006. Ces résultats mettent en lumière la nécessité d'intervenir conjointement pour : 1) augmenter le niveau d'activité physique de la population 2) limiter le temps passé dans des comportements sédentaires. »

L'étude panorama Santé de l'OCDE « seuls 14% des garçons et 6% des filles pratiquent une activité physique quotidienne (au moins 1 heure), plaçant le pays à l'avant-dernière place au sein de l'Union Européenne » « Les recherches ont montré que l'activité physique avait un rôle préventif et était un bon complément des traitements contre les maladies telles que l'asthme, mais qu'elle présentait aussi un impact positif sur la santé physique et mentale en général. »

La Fédération Française de cardiologie qui énonce qu'« entre il y a 40 ans et aujourd'hui, les enfants ont perdu 25% de leurs capacités cardiovasculaires. Seuls 10% des enfants ont conservé les mêmes capacités que leurs aînés. Désormais, un enfant sur 5 en France est touché par l'obésité. Hypertension chez les jeunes, qui n'existait quasiment pas auparavant, est de plus en plus fréquente. A moyen terme, les jeunes perdront toute habitude de bouger, et si personne ne rectifie le tir, leurs artères vieilliront plus vite, ce qui risque de créer une génération de futurs cardiaques hypertendus, particulièrement exposée aux risques cardiovasculaires ».

L'étude de la DREES (direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques n°1122, Août 2019). Etude réalisée sur des élèves en classe de 3^{ème} en 2017. La note annonce qu'il y a « 18% des adolescents de 3ème en surcharge pondérale dont 5,2% en situation d'obésité. Entre 2009 et 2017, les prévalences de la surcharge pondérale et de l'obésité sont en hausse, notamment chez les filles. Ces évolutions sont marquées par de fortes inégalités sociales. Ainsi, 24% des enfants d'ouvriers sont en surcharge pondérale et 8% sont obèses, contre respectivement 12% et 3% des enfants de cadres. »

En développant la pratique obligatoire, mais aussi en permettant aux jeunes d'accéder sur tout le territoire à une pratique volontaire, l'EPS et le sport scolaire du second degré permettent pour chaque jeune de vivre en acte le dépassement de soi, le sens de l'effort, la rencontre, l'émancipation par la pratique des Activités Physiques Sportives et Artistiques, la citoyenneté, la santé, mais aussi à développer un habitus de pratique en éprouvant du plaisir, ce qui sera essentiel pour l'avenir de toute une société. Par ailleurs, l'apprentissage dès le plus jeune âge de l'engagement associatif est un atout pour notre société. En effet, en France nombre d'associations (sportives, artistiques, culturelles, d'entraide...) œuvrent au vivre ensemble et au développement d'une société solidaire.

C'est bien parce qu'EPS et sport scolaire sont des richesses que la loi d'orientation de 2013 dans son article L 212-5 rappelle : « *L'EPS et le sport scolaire et universitaire contribuent à la rénovation du système éducatif, à la lutte contre l'échec scolaire, à l'éducation à la santé et à la citoyenneté et à la réduction des inégalités sociales et culturelles* »

Alors que toutes les études appellent à renforcer l'EPS et le sport scolaire, depuis des années, ces services publics sont dégradés. A cause de choix incompréhensibles, l'EPS se trouve vidée de ses savoirs propres (programmes, fin d'évaluation au DNB...). Ce n'est le cas dans aucune autre discipline d'enseignement. A cela s'ajoute un sous-recrutement massif (alors que de nombreux candidats passent le concours du CAPEPS) qui entraîne une situation inédite : à la rentrée, dans près de 10% des établissements, il manquait des professeurs d'EPS pour enseigner face aux élèves. Les classes sont surchargées ce qui baisse d'autant la pratique de chaque élève, nuit aux conditions d'apprentissages des jeunes et de travail des personnels renforçant ainsi la pénibilité du métier.

Afin de renforcer dans un même mouvement EPS et sport scolaire, il est urgent d'agir concrètement, en cette période budgétaire en lançant un grand plan pluriannuel de recrutement. Nous estimons nécessaire de porter le nombre de places aux concours de recrutements (CAPEPS externe + CAPEPS interne + Agrégation externe) à 1500 postes minimum chaque année jusqu'en 2025. Vous trouverez ici [l'argumentaire chiffré](#) de cette proposition qui ramènerait, dans les conditions actuelles, le taux d'encadrement en EPS à celui de la fin de la mandature de M. Jacques Chirac.

Enfin, nous souhaitons évoquer la situation des personnels, la pénibilité de notre métier et ses conditions d'exercice, ceci dans le cadre d'un projet de réforme des retraites qui baissera la pension des enseignants de manière extrêmement brutale. Nous sommes opposés au projet de réforme et demandons son retrait et l'amélioration du système à prestations définie que nous connaissons actuellement.

La perte de contenu de notre discipline et les besoins de recrutements, nous conduisent, Messieurs les Présidents, Madame la Présidente, à solliciter une audience à votre groupe afin de porter nos propositions pour un renforcement de l'EPS et du sport scolaire.

Dans l'attente d'une réponse de votre part et d'une rencontre proche, nous vous prions de croire, Messieurs les Présidents, Madame la Présidente, à l'expression de notre considération distinguée.



Benoît HUBERT
Secrétaire Général